

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 29 septembre 2025

Délibération n°2025/3/56

Nomenclature : 4.1

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2025/2/31 du 30 juin 2025 reçue par les services préfectoraux le 2 juillet 2025, par laquelle le tableau des effectifs a été mis à jour.

Considérant l'avis favorable unanime émis par le Comité Social Territorial en date du 3 septembre 2025,

A cet égard, il propose de procéder, aux mouvements de postes suivants permettant le bon fonctionnement des services (reclassements, départs en retraite, mutations...) :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Création d'un poste d'attaché à temps complet dans le cadre de la nomination d'un agent lauréat du concours correspondant,
- Création d'un rédacteur à temps complet, poste ouvert pour le recrutement d'un coordinateur budgétaire et comptable,
- Création d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, poste ouvert pour le recrutement d'un coordinateur budgétaire et comptable,
- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, postes ouverts pour le recrutement d'un coordinateur budgétaire et comptable et dans le cadre de la nomination par avancement de grade d'un agent lauréat de l'examen professionnel correspondant.

FILIERE TECHNIQUE

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, poste initialement ouvert pour le recrutement d'un jardinier.

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires en raison du passage à temps complet de l'agent concerné,
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet, le recrutement ayant eu lieu sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

FILIERE CULTURELLE

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet à raison 7 heures hebdomadaires spécialité percussions,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 8h30 hebdomadaires, spécialité tuba, contre 6h00 auparavant,

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 07h00 hebdomadaires, spécialité hautbois, contre 5h00 auparavant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 16h00 hebdomadaires, spécialité flûte, contre 12h00 auparavant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 05h00 hebdomadaires, spécialité trompette, contre 4h00 auparavant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 06h30 hebdomadaires, spécialité cor, contre 4h00 auparavant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 03h00 hebdomadaires, spécialité improvisation, contre 4h00 auparavant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 12h00 hebdomadaires, spécialité intervenant scolaire, contre 10h00 auparavant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 01h30 hebdomadaires, spécialité chant,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 01h30 hebdomadaires, spécialité chant.

La possibilité de recourir à des agents contractuels est ouverte à l'ensemble des emplois repris en annexe, à l'exception des emplois fonctionnels et des emplois correspondant au recrutement sur un grade de l'échelle 1 de la catégorie C.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose à ses collègues :

- d'émettre un avis favorable à l'ensemble des éléments ci-avant évoqués et repris dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,
- de créer et supprimer, par voie de conséquence, les différents postes tels qu'indiqués ci-avant et d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs joint en annexe et composé de 5 feuillets.

LE CONSEIL,